INTERCO de la Mayenne
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Section départementaux

Compte rendu du Comité Technique (CT) du 30 avril 2021

Présents : Nicolas HASLE (DI/DGP), Véronique LESIOURD (permanente CFDT), Florence MORTEVEILLE (permanente CFDT), Samuel PERRIN (DE/Collège M. Genevoix), Adeline VIVIEN (DI/DRR)
Excusés : Brigitte HUREAU (DS/DASP), Sandrine PAUTONNIER (3DM/LDA), Éric MORIO (DI/DB)

9h00 – 13h15
Malgré le durée conséquente de ce CT qui s'est déroulé en visioconférence, nous n'avons pas eu le temps d'aborder tous les sujets qui étaient à l'ordre du jour.

Sujets proposés par la CFDT

- Durant la pandémie et la fermeture des restaurants, les agents de la DI en déplacement mangent dans les véhicules (sandwich et/ou repas à emporter). Le temps de pause d'une heure trente est imposé. Nous proposons, durant cette période, d'adapter le temps de travail des agents en déplacement, en effet disposer d'une heure pour manger sur les chantiers semble largement suffisant. Dérogation aux 1h30

Cfdt: *Commentaire : sujet reporté*

- Durant la pandémie, les réunions des instances de consultation, de concertation et de dialogue ne se passent pas dans les meilleures conditions. En effet, en distanciel pour une partie, en présentiel pour une autre, pas de suspension de séance possible dans des salons (comme avec l'outil Zoom), … Comment pouvons-nous retrouver une organisation optimum ?

Cfdt: *Commentaire : sujet reporté*

- En 2020, combien de demandes de rupture conventionnelle ont été déposées ? Combien ont été acceptées et pour quel montant global ? Quel processus a -t-il été mis en place ?

Cfdt: *Commentaire : sujet reporté*

CFDT INTERCO 53 Section des départementaux - 39 rue de Mazagran CS1429 53014 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou 07 69 20 32 01- eMail : CFDT@lamayenne.fr

Sujets proposés par l'administration

Avis obligatoire soumis à délibération :

- **Adoption d'une convention de moyens entre le GIP MDPH et le Département de la Mayenne**

Pour l'exercice de ses missions, et conformément à la convention conclue entre le GIP-MDPH et le Département, le GIP bénéficie de la mise à disposition de locaux et d'espaces extérieurs. Il est proposé de valoriser les moyens mis à disposition par le Département au profit du GIP via une convention (modèle Mayenne Ingénierie ou SMO Mayenne THD).

Cfdt: *Vote : POUR*

- **Convention de mise à disposition des instances représentatives du personnel départementales au profit des agents du GIP-MDPH**

Un transfert de la gestion RH des agents GIP a été organisé depuis la maison départementale de l'autonomie vers la direction des ressources humaines du Département de la Mayenne le 1er janvier 2021. Il est proposé de mutualiser les instances représentatives du personnel du Département, au profit du GIP-MDPH

Cfdt: *Commentaire : Lors du passage des agents du GIP en contrat de droit public leur CSE (Comité Social et Economique) a disparu. Il nous est apparu important de porter la réflexion sur la défense de ces agents vis-à-vis de leur nouveau statut. Nous restons donc à leur disposition pour un accompagnement individuel ou collectif si nécessaire. Il était également important qu'ils puissent voter aux élections des représentants du personnel (prochaine élection en décembre 2022).*

Cfdt: *Vote : POUR*

CFDT INTERCO 53 Section des départementaux - 39 rue de Mazagran CS1429 53014 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou 07 69 20 32 01- eMail : CFDT@lamayenne.fr

Création d'un pôle Santé protection de l'enfance

Le médecin de PMI référent protection de l'enfance a quitté ses fonctions en juin 2020. Aucune candidature n'a été reçue en réponse aux offres de poste émises.
Les équipes éducatives sont en attente de soutien dans des prises en charges spécifiques. Les besoins en santé de l'enfant accueilli doivent être inscrits dans le Projet pour l'Enfant (PPE). L'expertise médicale est également attendue pour l'aide à la prise de décision de la CRIP (informations préoccupantes).
Pour des raisons réglementaires, les données de santé des enfants confiés sont désormais adressées par les partenaires du soin par messagerie sécurisée de santé (résultats d'examens, bilan, comptes rendus médicaux…). Cette messagerie sécurisée n'est accessible que par un professionnel de santé.
Il est proposé la création d'un pôle santé protection de l'enfance rattaché à la DPMI.

➢ Transformation d'un poste de médecin territorial vers un poste de cadre de santé (chef de service)
➢ Transfert du poste d'infirmier de la DPE validé au CT en 2020 vers la DPMI
➢ Création d'un poste d'infirmier en soins généraux
➢ Temps de médecin (vacations 30 heures/mois)

Cfdt: *<u>Commentaire</u> : La création d'un pôle dédié à la DPE est très importante, cependant ce n'est qu'une première étape. Le suivi de la santé psychique des enfants confiés à l'ASE devrait être intégré dans ce pôle avec des moyens adéquats. De plus, le rapport ne fait état que de 30h/mois de vacations de médecin. Conformément aux besoins remontés par le collectif de la DS durant le mouvement de décembre, la réflexion doit se poursuivre s'agissant du calibrage de cette équipe.*
Un point d'étape devrait avoir lieu lors d'un futur CT.

Cfdt: *<u>Vote</u> : POUR*

Transformations d'emplois

➢ Direction de la communication et de l'attractivité (DCA) : transformation d'un poste non permanent de chargé de mission en appui à l'association Voisins solidaires (DA) en poste permanent de chargé de communication
➢ Direction de l'autonomie (DA) : transformation d'un poste non permanent de gestionnaire administratif et financier en poste permanent de contrôleur de gestion
➢ Direction des infrastructures (DI) : transformation d'un poste d'éclusier en poste de gestionnaire foncier et immobilier (Direction de l'action foncière, de l'habitat et de l'observation territoriale) et rattachement à 100% au Service Habitat du poste de gestionnaire foncier et immobilier jusqu'à présent partagé entre les deux services.

Transformation des postes de responsable de la gestion de la route et de responsable de la gestion de la route assistant en responsable de la gestion de la route ou de la rivière et en responsable de la gestion de la route ou de la rivière assistant.
➢ Direction du développement durable et de la mobilité : transformation du poste de chargé de mission bas carbone en conseiller technique bas carbone (contrat de mission)

Cfdt: *<u>Commentaire</u> : Les missions d'éclusiers seront effectuées par des vacataires*

Cfdt: *<u>Vote</u> : POUR (postes non permanent transformés en permanent)*

CFDT INTERCO 53 Section des départementaux - 39 rue de Mazagran CS1429 53014 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou 07 69 20 32 01- eMail : CFDT@lamayenne.fr

Réorganisation de la Direction des routes et rivière (DRR)

Modification sur l'organigramme de la DRR :

➢ Transformation d'un poste de technicien ouvrages d'art en un poste de responsable d'unité ouvrages d'art ;

➢ Redéploiement du poste d'adjoint au chef d'agence de l'ATDN en un poste de responsable d'unité au sein du SGERR ;

➢ Transfert d'un poste de projeteur routier de l'ATDN vers l'ATDC ;

➢ Transformation d'un poste de chef d'équipe de l'UER d'Evron en poste de Responsable de la gestion de la rivière ;

➢ Création d'un poste de directeur adjoint par redéploiement du poste d'adjoint au chef de l'ATDS.

➢ Transformation d'un poste d'éclusier en poste de technicien politique routière pour l'unité gestion, programmation, exploitation.

➢ Transformation d'un poste de RGR en RGR assistant au départ en retraite d'un RGR de l'ATDS

Le poste d'infographiste est placé sous l'autorité de la directrice générale adjointe en charge des infrastructures.

Cfdt: *<u>Commentaire</u> : Beaucoup de questions sur le positionnement des postes pré fléchés. Les postes de chef d'agence ont perdu beaucoup de leurs missions. Le fait que le directeur adjoint assure le remplacement des chefs d'agence nous questionne également. Une grande interrogation sur le dépouillement des missions de l'ATDN bien que son maintien nous ait été clairement annoncé. Il est question de liens fonctionnels entre la Direction du bâtiment et l'ATDC qui n'apparaissent pas sur les organigrammes. La direction a beaucoup de mal à recruter des projeteurs routiers pour autant les 2 services (ceux de la Direction des grands projets et ceux de la Direction des routes et des rivières) ne sont pas mutualisés.*

Cfdt: *<u>Vote</u> : contre de l'ensemble des représentants du personnel*

CFDT INTERCO 53 Section des départementaux - 39 rue de Mazagran CS1429 53014 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou 07 69 20 32 01- eMail : CFDT@lamayenne.fr

Avis obligatoire non soumis à délibération :

- **Règlement intérieur des instances AG/PI**

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a supprimé, à compter du 1er janvier 2021, la consultation des commissions administratives paritaires pour l'établissement des tableaux annuels d'avancement de grades et les listes d'aptitude (promotions internes).
Le conseil départemental de la Mayenne a toutefois souhaité maintenir un temps d'échange avec les représentants du personnel.
Dans ce cadre sont créées de nouvelles instances : les « instances AGPI ».

Cfdt: *Commentaire : Comme de nombreuses collectivités, l'administration du CD53 a souhaité conserver un échange avec les représentants du personnel (RP) concernant les avancements et les promotions internes. Cela reste un gage de transparence vis-à-vis des agents, sur un sujet toujours très délicat.*
L'administration ne transmettra plus aux RP la dernière page de vos entretiens professionnels. Vous êtes libre de les transmettre à vos RP, c'est en effet un outil indispensable pour argumenter avec l'administration. (voir Lettre Mai)
Nous trouvons regrettable que dans une direction en particulier, les propositions de l'administration et le positionnement sur une liste d'attente aient été diffusés aux agents en attente de promotion. En effet, même si les instances AGPI ne sont pas décisionnaires, elles restent un moment d'échanges. Elles doivent permettre à l'administration de prendre les décisions uniquement après le 27 mai !

Cfdt: *Vote : POUR (maintien d'un dialogue)*

- **Création d'un réseau de référents numériques à la Direction de l'action sociale de proximité (DASP) :**

L'objectif de ce réseau de professionnels est de fluidifier le lien, le suivi et l'accompagnement des transformations numériques entre les professionnels sur le terrain et l'équipe en charge de la transformation numérique.
A ce jour, 13 référents numériques ont été identifiés pour la DASP (12 pour les ZAMS et 1 SEPAM).
Deux journées de travail et de formation ont eu lieu le 5 février et le 26 mars 2021.

Cfdt: *Commentaire : Nous sommes toujours très favorables à la mise en place de réseaux permettant le retour des agents de terrain, d'autant plus quand ils sont cadrés par une lettre de mission. Notre inquiétude est plus sur le manque de moyens humains. Les renforts annoncés pour soulager ces référents et leurs collègues ne semblent basés que sur les agents des pôles de remplacement. La charge de travail dans les zones d'action sociales est énorme (rappel : glissement de postes vers d'autres directions, épuisement des équipes, …). Les pôles de remplacement sont déjà très sollicités. La demande de renfort humain est toujours urgente.*
Les postes créés après le mouvement de décembre, au niveau de la Cellule Accompagnement Évaluation et Prospectives, restent encore vacants à ce jour.

Cfdt: *Vote : POUR*

CFDT INTERCO 53 Section des départementaux - 39 rue de Mazagran CS1429 53014 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou 07 69 20 32 01- eMail : CFDT@lamayenne.fr

Création d'une nouvelle direction de la qualité et de la performance (DQP)

La DQP, dans sa configuration actuelle, est impactée par la création de la nouvelle direction de la transformation.
Les finalités de cette direction portent sur des missions d'appui aux démarches qui concernent plusieurs directions ou programmes (gouvernance, schémas, bas-carbone), d'analyse de données et du territoire, d'audit, d'évaluation des politiques et de prise en compte des usagers.

Cfdt: *Commentaire : Quelle est la plus-value pour les agents contrôleurs de gestion, experts et autonomes ?*
Une direction avec 3 agents nous interroge. Il s'agirait plus d'un pôle ou d'un service. Nous avons à nouveau abordé le fait qu'il faudrait que le principe du maintien des primes pour les agents avec une mobilité imposée, puisse également être appliqué pour les agents avec une mobilité choisie (il faudrait d'ailleurs s'entendre sur le terme « choisi »). A noter également que la direction de l'administration générale est la seule direction CODIR à ne pas posséder de directeur adjoint. Pourquoi dans ces conditions ne pas positionner le(a) directeur(rice)de la DPQ en appui au directeur de cette direction ?

Cfdt: *Vote : contre de l'ensemble des représentants du personnel*

Ajustements organisationnels de la DPE

Modification des missions des postes de référents éducatifs volants au sein de la DP

✓ Un poste sur le SDPPE,

✓ Un poste dédié à l'accompagnement des jeunes majeurs (pôle autonomie) et en cas de nécessité sur l'évaluation de minorité/majorité,

✓ Un poste dédié au renfort en maisons d'accueil d'urgence.

Réorganisation du SESAME : le transfert d'un poste d'évaluatrice MNA de l'unité accueil, évaluation, service administratif vers l'unité accompagnement et sa transformation en poste de référent éducatif s'explique par un flux d'arrivée de MNA qui a considérablement diminué depuis 2018 ; ainsi, l'activité de deux évaluateurs ne se justifie plus dans l'unité accueil, évaluation, service administratif. Dans l'hypothèse d'une nouvelle augmentation des arrivées de MNA, un des référents éducatifs volants aurait vocation à renforcer le pôle en charge des évaluations.

Aménagement de l'amplitude horaire de la CRIP :

Il est ainsi proposé de réaménager l'organisation de la CRIP afin que celle-ci reste joignable tous les jours de la semaine de 9h à 18h sans interruption. Ainsi, un agent assurera l'accueil téléphonique de 12H à 13H et un deuxième agent prendra le relai à partir de 13H. Ce dernier aura pris sa pause méridienne avant 13H.
Cette organisation reposera sur l'ensemble des agents du pôle recueil et orientation de la CRIP : cheffe de service, adjointe à la cheffe de service, et les gestionnaires enfance.

CFDT INTERCO 53 Section des départementaux - 39 rue de Mazagran CS1429 53014 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou 07 69 20 32 01- eMail : CFDT@lamayenne.fr

<u>Commentaire</u> : Au cours de divers échanges de début d'année, les agents de la DS ont averti du non-sens de faire des publicités de poste portant sur l'ensemble des missions des référents éducatifs de la DPE. Ces trois postes sont enfin séparés. Concernant l'amplitude horaire de la CRIP, autant les agents du département comprennent que leurs appels vers des magistrats peuvent parfois être infructueux (ils considèrent qu'ils sont tout simplement très occupés, comme eux) autant du côté du CD il faut contraindre les agents à faire une continuité de service de 9h à 18h. Un simple rappel de la procédure aurait suffi : entre 12h30 et 13h30, possibilité de laisser un message sur la boîte mail générique ou sur le répondeur. La demande sera de toute façon prise en charge au retour de l'ensemble des agents du service.

<u>Vote</u> : POUR

- Organigrammes des collèges, Direction de l'enseignement

<u>Commentaire</u> : sujet reporté

- Référentiel métiers et compétences : nouvelles fiches métiers et compétences

<u>Commentaire</u> : sujet reporté

- Campagne d'évaluation dans les collèges et nouvelle grille d'évaluation

Elle se déroulera principalement entre le 1er juillet et le 15 septembre 2021, sauf pour les agents des collèges pour lesquels elle débutera le lundi 17 mai 2021 et se déroulera jusqu'au vendredi 16 juillet 2021. Cette campagne sera pour la première année dématérialisée pour l'ensemble des agents de la Collectivité.
Les agents seront évalués sur les compétences définies dans les fiches métiers et compétences.

*<u>Commentaire</u> : attention à la charge de travail que peut induire les objectifs individuels sur la charge de travail quotidienne du travail courant. Sans compter ceux qui arrivent en cours d'année ; il faut alors pouvoir se poser et réfléchir aux priorités. Vous serez évalué(e) sur les compétences requises par rapport à votre métier. Pensez bien à demander à revoir **systématiquement** votre fiche de poste, pour vérifier vos missions et si besoin la transmettre modifiée à la DRH.*

<u>Vote</u> : POUR

CFDT INTERCO 53 Section des départementaux - 39 rue de Mazagran CS1429 53014 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou 07 69 20 32 01- eMail : CFDT@lamayenne.fr

Bilan PDRH 2017-2021

Commentaire : sujet reporté

Pour information :

Rapport du référent déontologue

Commentaire : sujet reporté

Nous restons à votre écoute.

Si vous souhaitez une heure mensuelle d'information (HMI),
nous rencontrer au local ou en lieu neutre,
nous restons à votre disposition.

N'hésitez pas à nous rejoindre

CFDT INTERCO 53 Section des départementaux - 39 rue de Mazagran CS1429 53014 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou 07 69 20 32 01- eMail : CFDT@lamayenne.fr